

Royaume de Belgique

Déclaration de la Belgique à la 4^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Genève, 16 au 20 septembre 2002

Monsieur Le Président,

Ma délégation soutient pleinement les prises de position de l'Union Européenne qui viennent d'être exprimées et qui reflètent entièrement le point de vue de mon pays.

On se souviendra qu'en 1995, la Belgique fut le premier Etat au monde à se doter d'une législation interdisant totalement les mines antipersonnel. Depuis lors, elle n'a cessé de jouer un rôle de pionnier et votre élection à la présidence de cette quatrième assemblée en constitue un témoignage supplémentaire

Il est clair que la Belgique s'investira activement afin de contribuer au succès de cette Conférence. Celle-ci constituera une étape supplémentaire dans la réalisation des objectifs nobles de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Demain, nous fêterons le cinquième anniversaire du texte de la convention tel qu'il a été approuvé à Oslo, le 18 septembre 1997. La convention d'Ottawa est particulièrement ambitieuse et exige trois engagements fondamentaux de chaque Etat Partie :

- Dès la date d'entrée en vigueur, celui de ne plus jamais, en aucune circonstance, employer, mettre au point, acquérir, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, des mines antipersonnel,
- Dans les quatre ans après l'entrée en vigueur de cette Convention, celui de détruire toutes les mines antipersonnel en sa possession,

- Dans les dix ans, celui de détruire toutes les mines antipersonnel.

Le fait que cette Convention soit un succès est démontré par les résultats engrangés depuis son entrée en vigueur le premier mars 1999. Aujourd'hui cette quatrième Assemblée, à mi-chemin de la Conférence d'examen constituée à mes yeux, une occasion appropriée de faire le point.

Le fait que 126 Etats aient ratifié ou accédé à la Convention et que 18 autres l'aient signée mais non encore ratifiée, témoigne du sérieux de notre cause. A cet égard, je tiens à féliciter l'Afghanistan pour son heureuse initiative de rejoindre les signataires de la Convention. De plus, les Comités permanents, par la continuité de leur action, rendent quasiment impossible la banalisation d'une éventuelle entorse aux engagements pris par les Etats Parties.

Monsieur le Président,

La Belgique continuera à militer pour l'éradication universelle des mines antipersonnel. A cet égard, je saisis cette occasion pour féliciter la société civile pour son rôle dans la mise en œuvre de cette Convention.

En 2001, outre sa contribution dans le cadre de l'Union européenne et ses contributions régulières à d'autres institutions internationales, la Belgique a alloué plus de 3.800.000 Euros pour les opérations de déminage, l'aide aux victimes, les campagnes de sensibilisation et la mise au point de technologies de déminage. A cela, il faut ajouter l'action exercée sur le terrain par nos démineurs à l'étranger ou la formation au déminage, dispensée à l'Ecole royale militaire. La brochure relative à la position de la Belgique dans le cadre de l'action contre les mines antipersonnel est mise à votre disposition aujourd'hui même et vous donne un aperçu détaillé de la politique belge en la matière.

Par ailleurs, la Belgique poursuivra la promotion des dispositions prévues par la Convention. Ainsi peut-on citer l'exemple du « Groupe de Contact de l'Article 7 », présidé par la Belgique et dont l'action se manifeste par le nombre croissant d'Etats parties qui remplissent le formulaire conformément aux dispositions prévues. La qualité et le caractère complet des réponses ainsi obtenues donnent tout leur sens aux mesures de transparence et de confiance conformément à cet article. A cet égard, je me réjouis de la décision que nous devons prendre concernant certains éléments de présentation. Cet instrument remanié facilitera, sans aucun doute, la manière de compléter nos obligations conventionnelles.

D'autre part, la Belgique assumera au terme de cette Conférence et ce jusqu'en septembre 2003 la Coprésidence du Comité Permanent sur le déminage, la sensibilisation aux dangers des mines et aux technologies connexes. Les travaux de ce Comité seront mis à profit pour encourager la recherche et le développement des moyens devant alléger la souffrance des victimes de mines antipersonnel. Je suis heureux à cet égard de pouvoir constater que l'Union européenne donne priorité à l'amélioration de la gestion des programmes de recherche et à l'accélération de la mise de ces moyens nouveaux à la disposition des utilisateurs.

En conclusion, le succès de la Convention d'Ottawa a déjà entraîné une prise de conscience universelle du fléau que représentent les mines, ainsi qu'un ralentissement certain de leur utilisation. Cependant, des actions résolues et concertées des Etats parties sont nécessaires afin de mener à bien nos politiques en faveur d'un monde définitivement libéré de cette arme barbare.

Merci Monsieur le Président